



Porte d'entrée collée par vandalisme

Par **Carole bianchini**, le **06/03/2017** à **11:06**

Bonjour,

J'habite depuis le 15 janvier dans un immeuble de 12 appartements ou un (ou des) petit malin s'amuse à remplir de colle les serrures des logements, 16 fois en 18 mois environ, 2 fois pour moi en même pas 2 mois.

Personne n'a encore réussi à lui tomber dessus.

Jusqu'à présent, les frais d'ouverture de porte étaient remboursés par le bailleur (bourg habitat) mais ils auraient apparemment trouvé des textes de jurisprudence et envisageraient de nous laisser à charge les factures dorénavant.

Ma voisine, seule avec deux enfants a été "collée" 4 fois en 6 mois, à 200 ou 250 euros l'intervention! Je vous laisse imaginer.

Devons nous donc supporter en tant que locataire ces frais de dégradations volontaires, de vandalisme, dûs

A de la malveillance

Merci